

« La route du futur » intégrée dans les investissements d’avenir

Paris, mardi 21 juillet 2015 – Dans le cadre de la convention d’engagement concernant les réseaux routiers innovants pour la transition énergétique signée entre la Fédération Nationale des Travaux publics (FNTP), l’Union des Syndicats de l’industrie routière française (USIRF), l’institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM) et le ministère de l’écologie, du développement durable et de l’énergie, **un appel à projet intitulé « Route du futur » partie du plan programme « véhicules et transports du futur » des Investissements d’avenir, vient d’être publié au Journal Officiel le 13 juillet 2015.**

Cet appel à projet est doté de plusieurs dizaines de millions d’euros, gérés par l’ADEME. Il a pour objectif de sélectionner des projets d’innovation développant des technologies, des procédés, des services et des solutions industrielles ambitieuses, innovantes et durables en matière d’infrastructures routières, répondant aux préoccupations majeures des maîtres d’ouvrage routiers français ou internationaux et conduisant à un développement industriel et économique important des entreprises qui les développent.

L’efficacité énergétique des réseaux routiers est aujourd’hui un enjeu déterminant dans le contexte de la transition énergétique : 88% du trafic intérieur de voyageurs, 85% du trafic terrestre de marchandises, et 80% de la consommation énergétique de transports se fait sur la route.

La convention d’engagement vise à structurer la filière relative aux réseaux routiers innovants pour la transition énergétique autour d’objectifs et de projets d’innovation communs, de réalisation de démonstrateurs - phares en associant l’ensemble des acteurs concernés. Nul doute que l’appel à projet sera un outil clé pour la mise en œuvre de cette convention. Les principaux gisements d’innovation identifiés concernent :

- l’utilisation de techniques et de matériaux économes en énergie,
- le recyclage de matériaux,
- l’efficacité énergétique des équipements de la route,
- la capacité de stockage et de restitution d’énergie thermique des chaussées,
- l’intégration de production électrique (photovoltaïque, éoliennes, piézo-électricité),
- la conception modulaire, permettant d’optimiser l’entretien ou le renouvellement,
- la capacité dépolluante des revêtements,
- la recharge électrique par induction.

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l’intermédiaire de ses 20 Fédérations Régionales, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 260.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d’exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus :

www.fnfp.fr - www.relancetravauxpublics.fr  [@fnfp_info](https://twitter.com/fnfp_info)

Contact presse : Jean-Christophe Goux-Reverchon - Tél. : 01 44 13 31 15 / 06 45 84 45 69 / Mail : gouxreverchonjc@fnfp.fr